



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 12 avril 2017, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2017-297 établissant les normes actualisées relatives aux services de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et abrogeant le règlement 2014-271 tel qu'amendé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 20 avril 2017.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Judith Desmeules